



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

JUL 28 1983

S/15884
22 juillet 1983
FRANCAIS

~~UN/SA COLLECTION~~

LETTRE DATEE DU 22 JUILLET 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre du Bureau populaire de liaison avec l'étranger de la Jamahiriya arabe libyenne, j'ai l'honneur de vous adresser le texte de la déclaration faite, le 20 juillet 1983, par le porte-parole du Bureau.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Awad Salih BURWIN

Déclaration du porte-parole du Bureau populaire de liaison avec l'étranger
de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

La déclaration faite récemment, sur les ondes de France Inter, par le Ministre de l'information du rebelle Hissène Habré selon laquelle, s'ils en avaient l'occasion, ils iraient jusqu'à Aouzou, révèle clairement le plan d'agression que le rebelle Hissène Habré et sa clique sont en train d'exécuter sur les ordres de leurs maîtres impérialistes, réactionnaires et sionistes. Il s'agit là d'une nouvelle étape dans la série des menaces et des provocations réactionnaires et impérialistes auxquelles le peuple libyen est en butte depuis un certain temps et dont nous avons déjà exposé les détails.

Dans sa déclaration, le Ministre s'est borné à répéter les allégations fausses et sans fondement que le rebelle Hissène Habré et ses myrmidons réitèrent chaque fois que la résistance nationale s'intensifie contre son régime illégal, qui est rejeté par le peuple tchadien. Le but de ces allégations est de menacer la sécurité de la Jamahiriya arabe libyenne et son intégrité territoriale nationale. Nous les rejetons catégoriquement, car la région d'Aouzou fait indivisiblement partie du territoire libyen et ne peut faire l'objet d'aucun marchandage.

Le rebelle Hissène Habré a commencé à mettre son plan à exécution en introduisant au Tchad des forces étrangères venant de divers pays, comme les Etats-Unis impérialistes, la France et le Zaïre, qui lui ont fourni toutes sortes d'armes, de matériel de guerre et d'approvisionnements. De plus, des troupes étrangères, des conseillers et des experts militaires sont effectivement entrés au Tchad et ont contribué à répandre le sang du peuple tchadien pour tenter de soutenir le régime de leur valet Habré et lui permettre de continuer d'exercer son oppression contre la volonté du peuple tchadien. Cette participation étrangère intensive au conflit tchadien constitue également une menace pour la paix, la sécurité et l'intégrité territoriale de la Jamahiriya.

En plaçant ces faits devant l'opinion mondiale et africaine et en montrant toute la gravité de l'escalade délibérée qui résulte, sur ses frontières méridionales, des revendications territoriales sans fondement faites par le rebelle Habré l'ordre de ses maîtres, ainsi que de l'intervention intensive de forces étrangères au Tchad, la Jamahiriya met en garde contre les conséquences qui pourraient découler de ce plan d'agression impérialiste et réactionnaire qui est dirigé simultanément contre les peuples libyen et tchadien et constitue une menace grave pour leur sécurité et leur stabilité; elle souligne qu'elle ne restera pas passive en face de ce qui est en train de s'accomplir, et se réserve le droit de prendre toute mesure qui lui permettrait de faire obstacle à ce plan, afin de préserver sa paix, sa sécurité et son intégrité territoriale nationale.

Bureau populaire de liaison avec l'étranger
